

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 135 (1990)
Heft: 12

Artikel: Sommes-nous le pays de Cyrano? : (où tout est plus beau parce que inutile)
Autor: Ducotterd
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345052>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sommes-nous le pays de Cyrano?

(où tout est plus beau parce que inutile)

Le secrétaire du «Comité contre un service civil déguisé» nous prie de signaler le référendum lancé contre la modification du 5 novembre apportée au Code pénal militaire. La case postale en est 2349 à 1002 Lausanne, où l'on peut demander des listes vierges. Sa lettre est du 21 novembre, donc en simultanéité avec l'expédition de notre numéro 11. Quant au délai référendaire, il expire le 14 janvier. Mais le Comité demande le retour des listes le 21 décembre au plus tard, de façon à permettre les formalités d'attestation des signatures. (Le présent fascicule sort de presse deux jours avant!)

Première remarque

On s'est plu à affubler cette modification du CPM du terme de «Loi Barras», en en faisant porter le chapeau à l'auditeur en chef, un peu, ou beaucoup même, comme le DMF se retrancha, en 1970, derrière le lt-colonel Oswald et, actuellement, l'anémiant rapport Schoch.

Deuxième remarque

Le texte mis en question ne décriminalise pas les réfractaires, mais seulement l'exécution des peines de certains d'entre eux. Cela est d'ailleurs assez vain, du moment que, dans l'ensemble, les petites peines privatives de liberté font déjà l'objet de la semi-détention. – On parle de l'explosion des coûts de la santé. A quand une analyse sérieuse de celle des coûts de la détention? (Un détenu ne coûte guère moins par jour qu'un hospitalisé moyen. Et ce prix est souvent plus élevé que celui d'un voyage trois étoiles au pays des pharaons, aller et retour en long-courrier aérien en classe «économique» compris, cette classe ne se différenciant guère d'ailleurs de celle des VIP que par la couleur du revêtement des fauteuils.) Ici, il y a une vingtaine d'années (!), nous préconisions d'autres mesures: retrait du passeport, retrait des droits civiques, dont l'éligibilité, taxe annuelle non symbolique mais prohibitive. Mais surtout pas la mise sur pied d'un prétendu service civil ne correspondant à aucune utilité autre que démagogique.

Troisième remarque

Peu importe quelque peu, du moment que nous comptons déjà 400 000 astreints à la taxe d'exemption, dont les neuf dixièmes à titre définitif (permanent). Du moment aussi que l'on prétend « dégraisser » les effectifs de l'armée, alors que ce sont ceux de ceux qui l'administrent qu'il faudrait revoir. (Ne prenons pas en compte nos folkloriques « chefs de section militaire », ni les gens de l'intendance travaillant dans les arsenaux, les parcs, l'infrastructure aérienne, les ateliers fédéraux. Mais, au bas mot, il y a, entre Confédération et cantons, au moins deux fonctionnaires payés à plein temps par escadrille, compagnie ou batterie.) – Et l'on n'évoque pas ici le commandement pléthorique des trp ADCA (combien d'officiers généraux et combien d'hommes du contingent pour quelques dizaines d'avions de combat?), ni celui de l'état-major du Groupement de l'état-major général, ni celui de celui du Groupement de l'instruction. Arrêtons ici l'énumération de tout ce que l'on pourrait émonder avant que de s'en prendre à l'instrument de combat.

Quatrième remarque

Eh bien, au DMF, on doit être bien content. Des citoyens lancent un référendum sur une question de principe, mais actuellement mineure. Ils polariseront l'attention, un certain temps du moins, délai propice à ceux qui, le voulant ou non, conscients ou non, travaillent d'arrache-pied à l'affaiblissement, à la liquidation peut-être, de notre instrument militaire, condition préalable, pensent-ils, à notre entrée en Europe, comme si, de toute façon, nous n'y étions pas déjà depuis toujours.

Cinquième remarque

Non, je ne la ferai pas. Mais ceux qui ont lu *La Guerre des Boutons* de Pergaud savent de quels qualificatifs j'userais ici. – Oui, je le confesse, il m'arrive, en fin de journée parfois, de laisser mon courage à l'abandon, las de voir vilipender par nos responsables, comme des enfants gâtés, notre héritage.

Colonel EMG Ducotterd